



Guide Technique

Grand Prix

CRIOQUELION





ED
MERCE

Lease Plan



MAVIC

HITACHI
VIDEO TV



Contenu du Guide Technique

★ Editorial	1
★ Palmarès - Equipes Engagées	2
★ Direction - Officiels - Organisation	3
★ Renseignements Techniques	3
★ Points Dangereux	3
★ Site de Départ - Site d'Arrivée	4
★ Itinéraire Détaillé - Profil Général	7 - 8
★ Carte Générale	9 - 10
★ Carte du Circuit Local	11
★ Profil du Circuit Local	11
★ Approche - Profil du GPM	12
★ 3 Derniers Kilomètres	12
★ Partenaires - Sponsors	13 - 14
★ Accréditations	14
★ Véhicules en Course	14
★ Règlement Particulier	15
★ Règlement Top Compétition 2015	15 - 16

Silly et le cyclisme...

Il y a dans notre Commune de très nombreux amateurs de cyclisme, de tout temps des courses ont été organisées dans les villages. Plusieurs coureurs comme Ghislain et Michel Leclercq, Walter Blondiau, Eric Delatte, Marcel Bouvart et d'autres ont marqué l'histoire du cyclisme local

A plusieurs reprises, le Tour de France a traversé Silly avec un succès public sans précédent.

Le choix de Silly pour le départ du Grand Prix Criquelion, porté par le Club cycliste local mais aussi par quelques amis de notre village était ainsi une belle récompense pour les amateurs de la petite reine.

Hélas, le destin a jeté un voile sur cette bonne nouvelle. Le départ de Claudy, ce grand champion humble et populaire qui s'était mis au service des habitants de Lessines a laissé ses supporters dans un grand désarroi.

Le 17 mai, son étoile brillera au-dessus de tous les participants du Grand Prix. Il leur susurrera à l'oreille qu'il faut continuer à faire vivre ce sport, si cher aux belges et à notre région.

C'est à Saint-Marcoult qu'il a remporté une de ses premières courses comme débutant, c'est donc un plaisir d'accueillir ce jour, son Grand Prix sur notre territoire.

Que le meilleur gagne dans le plus grand fair-play.

 **Christian Leclercq**
Bourgmestre de la Commune de Silly

Le GP Criquelion sans Claudy...

C'est dans un contexte tout particulier que se déroulera notre traditionnel Grand Prix Criquelion. En effet, il s'agira d'un premier Grand Prix Criquelion sans notre Président Claudy, parti rejoindre, bien trop vite, d'autres grands champions, d'autres légendes du cyclisme...

Aussi, une minute de silence sera observée en sa mémoire au départ et lors de la cérémonie protocolaire d'arrivée.

Cette édition 2015, qui lui est spécialement dédiée, marque aussi le début d'une collaboration avec le Vélo Club de la Sille, la Commune de Silly et l'Entente Cycliste Acrenoise qui, ensemble, organiseront le départ depuis le centre de Silly. Nous saluons la confiance que nous témoignent nos nouveaux partenaires et les remercions vivement.

Comme chaque année depuis son entrée en Lotto Top Compétition, le Grand Prix Criquelion fera encore une fois le plein d'équipes plus compétitives les unes que les autres avec, chose assez rare à ce niveau, les 2 équipes professionnelles continentales belges que sont Wanty Groupe Gobert et Topsport Vlaanderen. Cette année encore, nous avons du refuser près de 21 équipes demandeuses d'une wildcard...

C'est dire si le Grand Prix Criquelion est une épreuve de qualité renommée !

Quant au parcours, il fera la part belle aux baroudeurs, puisqu'aux 4 circuits locaux, sinueux et vallonnés, du départ sur Silly, viendra s'ajouter le Denderoordberg, redoutable juge de paix, à graver à 7 reprises.

Il y aura encore du beau spectacle le 17 mai 2015 entre Silly et Deux-Acren...

 **Le Comité**
Entente Cycliste Acrenoise

Le Grand Prix Criquelion à Silly...

Qui l'eut cru, un 17 mai 2015 qui restera gravé dans les mémoires, les routes de campagnes silliennes animées par 200 coureurs professionnels, 28 équipes internationales !

Du jamais vu à Silly depuis le passage du Tour de France, du très beau spectacle en perspective pour les passionnés de grand cyclisme.

Si au début, l'idée de réorganiser la course sur Silly s'est écrite entre copains autour d'un verre, comme on refait le monde, très vite les organisateurs ainsi que les représentants du Club du Grand Prix de la Sylle ont pris les choses au sérieux en rencontrant les autorités communales qui d'emblée se sont investies dans le projet, répondant positivement à la demande, faisant de notre Entité le point de départ du 22^{ème} GRAND PRIX CRIQUELON.

Une première réunion réunissant tous les acteurs de terrains allait se tenir au sein de la salle du conseil communal le 11 février. Ce fut l'occasion pour Claudy de nous dire de vive voix, son bonheur de voir se perpétuer son Grand Prix dans une commune voisine de la sienne en se rappelant agréablement nos épreuves communes comme Echevins des Sports aux Trophées des Communes Sportives ... Une première réunion qui se termina dans la construction, la joie et la bonne humeur.

Une foule impressionnante d'amateurs de la petite reine allait envahir Silly pour saluer le Grand Champion et applaudir les prochains, lors de l'épreuve phare de l'Entente Cycliste Acrenoise sur le parcours du Grand Prix de la Sylle bien connu des Silliens avec son Grand Prix de la montagne à Saint-Marcoult

Claudys était heureux, nous étions tous attendus dans son village pour célébrer la 22^{ème} victoire de son Grand Prix. Malheureusement, le destin nous a tous bouleversés.

Le respect qu'on lui doit pour toutes ces années de très grand cyclisme, de persévérance sportive, de moments forts en suivant ses exploits, font que nous lui rendrons le plus bel hommage qu'il se doit.

"Tu seras avec nous Champion ce 17 mai et tous tes amis applaudiront ton Grand Prix "

 **Christiane Moerman**
Echevine des Sports de la Commune de Silly

Respectons la nature...

Le respect de l'environnement est l'affaire de tous !

Il est donc primordial de faire un gros effort en la matière, surtout lorsqu'il s'agit d'une organisation mettant en valeur le moyen de locomotion le plus écologique au monde : **le vélo**.

Aussi, nous insistons auprès de tous les acteurs du **Grand Prix Criquelion 2015** afin de réduire au maximum notre empreinte sur la nature tout au long de l'épreuve. **Comment ? Rien de plus simple...**

- Pour le public présent sur les sites de départ et d'arrivée, c'est d'utiliser les nombreuses poubelles disponibles ou de conserver ses déchets jusqu'à une élimination ultérieure à domicile.

- Pour les directeurs sportifs et les coureurs, c'est de réduire les emballages ou de les réutiliser à l'inverse des bidons trop souvent jetés en pleine nature...

ALORS, AIDEZ-NOUS ! MERCI

Palmarès de l'épreuve

'91	Claudy Criquelion 	Marc Sergeant 	Rudy Dhaenens 	'05	Kevin Degezelle 	David Blakgrove 	Yitiy Zuda
'95	Gino Primo 	Malcom Lange 	Gianni Riviera 	'06	Jonathan Henrion 	Jérôme Baugnies 	Robert Hurd
'96	Johan Remels 	Pascal Defourni 	Pawel Kowalski 	'07	Michaël Blanchy 	Bobbie Traksel 	Sdenek Stybar
'97	Steve Van Acken 	Yannick Luccini 	Geert Verdeyen 	'08	Fabio Polazzi 	Dave Bruylandts 	Thomas Degand
'98	Sven Nijs 	Geert Verdeyen 	Jan Clas 	'09	Nico Kuypers 	Thomas Degand 	Gunter Sterckx
'99	Gianni David 	Dany Vandermassen 	Guido Ringoet 	'10	Jelle Wallays 	Jarl Solemeine 	Julien Vermote
'00	Johan Verhaegen 	Guillaume Laloux 	Yvan Moreau 	'11	Tim Detroyer 	Laurent Donnay 	Maarten Vlasselaer
'01	Cameron Hugues 	David Mc Partland 	Carlo Meneghetti 	'12	Tom David 	Jonathan Breyne 	Niels Wytinck
'02	Renaud Boxus 	Johan Verhaegen 	Ken Hasikawa 	'13	Boris Vallée 	Gijs Van Hoecke 	Eugenio Alafaci
'03	Kurt Hovelinck 	Stéphane Pétillau 	Assan Bazayev 	'14	Kevin Peeters 	Bert Van Lerberghe 	Kevin Deltombe
'04	Hamish Haynes 	David O'Laughlin 	Raphaël Bastin 				



Equipes engagées

★ COLBA SUPERANO HAM

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h21

★ COLOR CODE AQUALITY PROTECT

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h23

★ WALLONIE BRUXELLES

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h25

★ T-PALM POLE CONTINENTAL WALLON

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h27

★ VERANDAS WILLEMS

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h29

★ TEAM 3M

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h31

★ VERANCLASSIC EKOI

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h33

★ TEAM CIBEL

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h35

★ VASTGOEDSERVICES GOLDEN PALACE

Equipe Continentale - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h37

★ TEAM OTTIGNIES PERWEZ

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h39

★ PRORACE CT

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h41

★ EFC ETIXX

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h43

★ LOTTO SOUDAL U23

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h45

★ BCV WORKS SOENENS

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h47



★ VAN DER VURST CYCLING TEAM

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h49



★ VL TECHNICS EXPERZA ABUTRIEK CT

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h51



★ BAGUET MIBA POORTEN INDULEK

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h53



★ ASFRA RACING TEAM OUDENAARDE

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h55



★ PROFEL UNITED CYCLING TEAM

Equipe de Club - Top Compétition 2015 - Présentation à 11h57



★ WANTY GROUPE GOBERT

Equipe Pro Continentale - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 11h59



★ TOPSPORT VLAANDEREN BALOISE

Equipe Pro Continentale - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h01



★ SUNWEB NAPOLEON GAMES

Equipe Continentale - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h03



★ CHAMPION SYSTEM

Equipe Continentale - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h05



★ CCI DIFFERDANGE

Equipe Continentale - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h07



★ TEAM GF PRO FACHKLINIK DR HERZOG

Equipe de Club - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h09



★ ABC ELITE DEV DISTRICT COPENHAGEN

Equipe de Club - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h11



★ CC NOGENT SUR OISE

Equipe de Club - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h13



★ WETTERSE DAKWERKEN TRAWOBO VDM

Equipe de Club - Invitée par l'Organisateur - Présentation à 12h15



Direction Générale

Vice-Président ★ Jacques Haegeman

Rue Culant 116b - 7864 Deux-Acren (Belgique)
Gsm : +32 (0)475 606 313 - Mail : jacques.haegeman@ententecyclisteacrenoise.be

Président d'Honneur ★ Willy Lumen

Place d'Acren, 1 - 7864 Deux-Acren (Belgique)
Tél : +32 (0)68 333 474

Secrétaire ★ Pierre Boutriaux

Rue d'En Bas, 7 - 7864 Deux-Acren (Belgique)
Gsm : +32 (0)474 924 641 - Mail : pierre.boutriaux@ententecyclisteacrenoise.be

Secrétaire Adjoint ★ Michel Criquelion

Rue de Lessines, 36 - 7864 Deux-Acren (Belgique)
Gsm : +32 (0)477 340 564 - Mail : michel.criquelion@ententecyclisteacrenoise.be

Trésorier ★ Guy Bulteau

Rue Glacénée, 47b - 7864 Deux-Acren (Belgique)
Gsm : +32 (0)477 224 604 - Mail : guy.bulteau@ententecyclisteacrenoise.be

Membres ★

Renaud Bulteau	Lucien Delvoye	Olivier Normand
Lionel Campagnolo	Didier Francq	Jean-Michel Mactelinck
Serge Carton	Laurent Haegeman	Michel Schrijers
Gérard Cools	Olivier Livémont	Robert Tummeleer
Mathieu Criquelion	Guy Niessens	Bernard Vandepoosele
Daniel De Guissme	Eddy Normand	

Siège Social ★ Entente Cycliste Acrenoise asbl

Rue d'En Bas, 7 - 7864 Deux-Acren (Belgique)
Téléphone : +32 (0)68 335 967 - Mail : info@ententecyclisteacrenoise.be
TVA : BE 0846 022 023 - IBAN : BE30 3631 0817 1511 - BIC : BBRUBEBB

Officiels

Président ★ Laurent Bastien

Rue des Perces Neige, 3 - 88000 Epinal (France)
Gsm : +33 6 83 56 30 79 - Mail : laubast88@gmail.com

Jury 2 ★ Paul Goulem

Gsm : +32 (0)495 218 900

Jury 4 ★ Yvette Messin

Gsm : +32 (0)477 170 009

Jury Moto 1 ★ Sébastien De Mey

Gsm : +32 (0)473 281 957

Antidopage ★ Dr Philippe Moons

Gsm : +32 (0)476 353 370

Telecom 1 ★ Michel Havelange

Gsm : +32 (0)475 650 792

Moto Informations ★ Rudy Plomb

Gsm : +32 (0)496 551 839

Jury 3 ★ Pascal Eeckhout

Gsm : +32 (0)496 551 839

Jury Arrivée ★ Michel Bosquillon

Gsm : +32 (0)498 418 822

Jury Moto 2 ★ Laurent Genetelli

Gsm : +32 (0)495 188 498

Radio Tour ★ Jean-Pierre Coppenolle

(164,63125Mhz) - Gsm : +32 (0)477 221 136

Résultats ★ Freddy Van Steen

Gsm : +32 (0)475 675 688

Photo Finish ★ Michel Malice

Gsm : +32 (0)496 551 839

Organisation Générale

Voitures Ouvreuses ★ Festina

Gsm : +32 (0)496 428 204

Ardoisiers ★ MotoCyclisme

Gsm : +32 (0)489 397 874

Speaker 1 ★ Freddy Havelange

Gsm : +32 (0)475 447 372

Signaleurs ★ Michel Criquelion

Gsm : +32 (0)477 340 564

Abandons ★ Stéphane Eggermont

Gsm : +32 (0)497 024 634

Chaperons Antidopage ★

Daniel De Guissme

Serge Carton

Olivier Livémont

Gsm : +32 (0)476 412 685

Gsm : +32 (0)478 338 358

Gsm : +32 (0)495 510 152

Voitures Neutres ★ Mavic Codagex

Gsm : +32 (0)476 292 581

Signaleurs Mobiles ★ Jan Erebout

Gsm : +32 (0)468 269 750

Speaker 2 ★ Michel Delitte

Gsm : +32 (0)495 412 547

Police ★ Thierry Dero

Téléphone : +32 (0)65 383 212

Balai ★ Alain Barbaix

Gsm : +32 (0)475 919 874

Service Médical / Hôpitaux

Médecin Course ★ Hugues Brunin

Rue Liénard, 43 - 7332 Sirault (Belgique)
Gsm : +32 (0)499 153 083

Hôpital 1 ★ Epicura La Madeleine

Rue Maria Thomé, 1 - 7800 Ath (Belgique)
Téléphone : +32 (0)68 262 111

Ambulances ★ Johan Cobaux

Rue Magritte 5bte3 - 7860 Lessines (Belgique)
Gsm : +32 (0)495 500 700

Hôpital 2 ★ ASZ Geraardsbergen

Gasthuisstraat, 4 - 9500 Geraardsbergen (Belgique)
Téléfoon : +32 (0)54 432 111

Renseignements Techniques

Distance ★ 185,1Km

13,4Km + 3 circuits de 12,4Km + 31,3Km en ligne + 6 circuits de 17,2Km

Départ Fictif ★ Km -7,0 à 12h30

Rue de la Station - 7830 Silly (Belgique)

Neutralisation ★ Sur 7000m

A la vitesse moyenne de 30Km/h derrière drapeaux rouges

Départ Réel ★ Km 0,0 à 12h40

Rue de la Station - 7830 Silly (Belgique)

Passage Départ Fictif ★ Km 1,0 / 13,4 / 25,8 / 38,2

Rue de la Station - 7830 Silly (Belgique)

Open Bar ★ Km 50,0

Rue Wastinelle - 7830 Silly (Belgique)

Entrée sur le Circuit Local ★ Km 66,1

Chaussée de Grammont (N42) - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Zone fixe de Ravitaillement ★ Km 66,2

Chaussée de Grammont (N42) - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Pavés (900m) ★ Km 71,2 / 88,4 / 105,6 / 122,8 / 140,0 / 157,2 / 174,4

Gaverstraat - 9500 Geraardsbergen (Belgique)

GPM ★ Km 72,0 / 89,2 / 106,4 / 123,6 / 140,8 / 158,0 / 175,2

Denderoordberg - 9500 Geraardsbergen (Belgique)

Pavés (1400m) ★ Km 78,6 / 95,8 / 113,0 / 130,2 / 147,4 / 164,6 / 181,8

Rue Remincourt - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Passages Ligne ★ Km 81,9 / 99,1 / 116,3 / 133,5 / 150,7 / 167,9 / 185,1

Rue du Pont - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Flamme Rouge ★ Km 184,1

Rue du Pont - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Dérivation Générale ★ Km 184,8

Rue du Pont / Rue d'En Bas - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Arrivée ★ Km 185,1

Rue du Pont - 7864 Deux-Acren (Belgique)

Points Dangereux

Rétrécissements ★ Km 1,8 / 14,2 / 26,6 / 39,0

Rue du Marais - 7830 Silly (Belgique)

Ilots Centraux ★ Km 10,7 / 23,1 / 35,5 / 47,9

Rue de Bassilly - 7830 Silly (Belgique)

Ilots droite / gauche (100m) ★ Km 11,1 / 23,5 / 35,9 / 48,3

Rue Ville Basse - 7830 Silly (Belgique)

Rétrécissements ★ Km 11,5 / 23,9 / 36,3 / 48,7

Rue Wastinelle - 7830 Silly (Belgique)

Ilots Centraux (100m) ★ Km 55,3

Chaussée de Grammont (N42) - 7822 Ghislenghien (Belgique)

Rondpoint + Ilot Central (300m) ★ Km 57,0

Chaussée de Grammont (N42) - 7822 Ghislenghien (Belgique)

Rondpoints ★ Km 57,3 / 58,1

Chaussée de Grammont (N42) - 7822 Ghislenghien (Belgique)

Ilots Centraux (1000m) ★ Km 58,3

Chaussée de Grammont (N42) - 7822 Ghislenghien (Belgique)

Rondpoint ★ Km 59,8 / 62,2

Boulevard René Brancquart (N42) - 7860 Lessines (Belgique)

Ralentisseur + Ilots Centraux (100m) ★ Km 63,0

Boulevard Emile Scheveneels (N42) - 7860 Lessines (Belgique)

Rondpoint ★ Km 63,6

Boulevard Emile Scheveneels (N42) - 7860 Lessines (Belgique)

Ilots Centraux (50m) ★ Km 69,8 / 87,0 / 104,2 / 121,4 / 138,6 / 155,8 / 173,0

Groteweg (N42) - 9500 Overboelare (Belgique)

Ilots Centraux (100m) ★ Km 70,1 / 87,3 / 104,5 / 121,7 / 138,9 / 156,1 / 173,3

Groteweg (N42) - 9500 Overboelare (Belgique)

Rétrécissements ★ Km 70,5 / 87,7 / 104,9 / 122,1 / 139,3 / 156,5 / 173,7

Majoor Van Lierdelaan - 9500 Overboelare (Belgique)

Rétrécissements ★ Km 75,2 / 92,4 / 109,6 / 126,8 / 144,0 / 161,2 / 178,4

Heuvelstraat - 9500 Moerbeke (Belgique)

Rétrécissements ★ Km 82,1 / 99,3 / 116,5 / 133,7 / 150,9 / 168,1

Grand'Rue (Pont sur la Dendre) - 7864 Deux-Acren (Belgique)





ŠKODA

Garage

AVIP-ATH

C'est géant

Rue des Prés du Roy, 17 à 7800 Ath

068/26 41 41

Pol et Vincent Lorfèvre



ŠKODA



www.avip-ath.be

LOTTO BIKE WEAR

6 POUR LES CYCLISTES AMATEURS & LES CLUBS



ÉQUIPEMENT ÉTÉ

- * maillot à manches courtes
- * cuissard court avec fond 3D

€50

ÉQUIPEMENT ÉTÉ + HIVER

- * maillot à manches courtes
- * cuissard court avec fond 3D
- * maillot de mi-saison à manches longues
- * cuissard long avec fond 3D

€130

LOTTO Bike Wear vous offre la qualité et le confort uniques de Vermarc.

Choisissez votre modèle LOTTO Bike Wear sur www.lotto.be/creative.vermarcsport.be, puis personnalisez-le aux couleurs de votre équipe, ajoutez les logos de vos autres sponsors aux emplacements vacants et le tour est joué*.

Vous préférez l'équipement LOTTO standard, sans sponsors supplémentaires ? Dans ce cas, choisissez l'équipement LOTTO Bike Wear standard et passez directement commande.

* Les équipements personnalisés pour clubs sont à commander par lots de 10 minimum. Le délai de livraison est de 8 semaines. Les équipements standard peuvent également être commandés par lot et seront disponibles à partir du 1er mars 2015.

LIVE YOUR DREAM

MERCREDI 22 JUILLET 2015



www.grandprixcerami.be

Grand Prix

CERAMI

Itinéraire Détaillé et Profil Général

DISTANCE **HORAIRE**
FAITE RESTE 42Kmh 44Kmh **DIR** **COMMUNES / RUES / REMARQUES**

PROVINCE DE HAINAUT

SILLY / SILLY

1	0,0	7,0	12h30	-	↑	Rue de la Station - DEPART FICTIF	➔
2	0,1	6,9	12h30	-	↗	Place Communale	✗
3	0,3	6,7	12h30	-	↑	Rue Docteur Hubert Dubois	✗
4	1,0	6,0	12h31	-	↗	Chée. de Ghislenghien (N57)	✗

ATH / GIBECQ

5	1,4	5,6	12h32	-	↑	Chée. de Soignies (N57)	✗
---	-----	-----	-------	---	---	-------------------------	---

ATH / GHISLENGHIEN

6	2,7	4,3	12h33	-	↑	Chée. de Ghislenghien (N57)	✗
7	4,1	2,9	12h35	-	↗	Pavé d'Ath (N7)	✗

SILLY / SILLY

8	4,7	2,3	12h36	-	↑	Pavé d'Ath (N7)	✗
9	6,4	0,6	12h39	-	↗	Rue de la Station	✗

10	7,0	0,0	12h40	12h40	↑	Rue de la Station - DEPART REEL	✗
----	-----	-----	-------	-------	---	---------------------------------	---

1	0,0	185,1	12h40	12h40	↑	Rue de la Station - DEPART REEL	➔
---	-----	-------	-------	-------	---	---------------------------------	---

2	1,0	184,1	12h41	12h41	↑	Rue de la Station - PASSAGE DEPART FICTIF 1	🚩
---	-----	-------	-------	-------	---	---	---

3	1,1	184,0	12h41	12h41	↗	Place Communale	
---	-----	-------	-------	-------	---	-----------------	--

4	1,3	183,8	12h41	12h41	↖	Rue du Marais	
---	-----	-------	-------	-------	---	---------------	--

5	1,8	183,3	12h42	12h42	↑	Rue du Marais - RETRECISSEMENT	🚦
---	-----	-------	-------	-------	---	--------------------------------	---

6	2,1	183,0	12h43	12h42	↖	Rue Boucquemont	
---	-----	-------	-------	-------	---	-----------------	--

7	2,5	182,6	12h43	12h43	↖	Rue d'En Haut	
---	-----	-------	-------	-------	---	---------------	--

8	2,9	182,2	12h44	12h43	↗	Rue de Saint Marcoult	
---	-----	-------	-------	-------	---	-----------------------	--

9	3,6	181,5	12h45	12h44	↖	Rue de Saint Marcoult	
---	-----	-------	-------	-------	---	-----------------------	--

10	3,9	181,2	12h45	12h45	↗	Rue de Saint Marcoult	
----	-----	-------	-------	-------	---	-----------------------	--

11	4,9	180,2	12h47	12h46	↖	Rue de Saint Marcoult	
----	-----	-------	-------	-------	---	-----------------------	--

12	6,6	178,5	12h49	12h49	↑	Rue d'Houtaing	
----	-----	-------	-------	-------	---	----------------	--

13	7,2	177,9	12h50	12h49	↖	Rue d'Houtaing	
----	-----	-------	-------	-------	---	----------------	--

14	9,0	176,1	12h52	12h52	↖	Rue de la Nouvelle Gare	
----	-----	-------	-------	-------	---	-------------------------	--

15	10,7	174,4	12h55	12h54	↗	Rue de Bassilly - ILOT CENTRAL	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	--------------------------------	---

16	11,1	174,0	12h55	12h55	↑	Rue Ville Basse - ILOTS LATERAUX (100m)	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	---	---

17	11,5	173,6	12h56	12h55	↗	Rue Wastinelle - RETRECISSEMENT	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	---------------------------------	---

18	11,7	173,4	12h56	12h55	↖	Rue Wastinelle	
----	------	-------	-------	-------	---	----------------	--

19	12,8	172,3	12h58	12h57	↖	Rue Wastinelle	
----	------	-------	-------	-------	---	----------------	--

20	13,0	172,1	12h58	12h57	↑	Rue de la Station	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------	--

21	13,4	146,9	13h34	13h32	↑	Rue de la Station - PASSAGE DEPART FICTIF 2	🚩
22	25,8	159,3	13h16	13h15	↑	Rue de la Station - PASSAGE DEPART FICTIF 3	🚩
23	38,2	146,9	13h34	13h32	↑	Rue de la Station - PASSAGE DEPART FICTIF 4	🚩
24	50,0	135,1	13h51	13h48	↑	Rue Wastinelle - OPEN BAR	OPEN BAR
25	50,6	134,5	13h52	13h49	↑	Rue de la Station - PASSAGE DEPART FICTIF 5	🚩

26	50,7	134,4	13h52	13h49	↗	Place Communale	
----	------	-------	-------	-------	---	-----------------	--

27	50,9	134,2	13h52	13h49	↑	Rue Docteur Hubert Dubois	
----	------	-------	-------	-------	---	---------------------------	--

28	51,6	133,5	13h53	13h50	↗	Chée. de Ghislenghien (N57)	
----	------	-------	-------	-------	---	-----------------------------	--

ATH / GIBECQ

29	52,0	133,1	13h54	13h50	↑	Chée. de Soignies	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------	--

ATH / GHISLENGHIEN

30	53,3	131,8	13h56	13h52	↑	Chée. de Soignies (N57)	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------------	--

31	54,7	130,4	13h58	13h54	↖	Chée. de Bruxelles (N7)	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------------	--

32	55,2	129,9	13h58	13h55	↗	Chée. de Grammont (N42)	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------------	--

33	55,3	129,8	13h59	13h55	↑	Chée. de Grammont (N42) - ILOTS CENTRAUX (1100m)	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	--	---

34	57,0	128,1	14h01	13h57	↑	Chée. de Grammont (N42) - ILOTS CENTRAUX (300m)	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	---	---

35	57,3	127,8	14h01	13h58	↑	Chée. de Grammont (N42) - RONDPOINT	🔄
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------------------------	---

LESSINES / OLLIGNIES

36	57,4	127,7	14h02	13h58	↑	Chée. V. Lampe (N42)	
----	------	-------	-------	-------	---	----------------------	--

37	58,1	127,0	14h03	13h59	↑	Chée. V. Lampe (N42) - RONDPOINT	🔄
----	------	-------	-------	-------	---	----------------------------------	---

38	58,3	126,8	14h03	13h59	↑	Chée. V. Lampe (N42) - ILOTS CENTRAUX (1000m)	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	---	---

39	59,8	125,3	14h05	14h01	↖	Bld. R. Brancquart (N42) - RONDPOINT	🔄
----	------	-------	-------	-------	---	--------------------------------------	---

40	62,2	122,9	14h08	14h04	↑	Bld. R. Brancquart (N42) - RONDPOINT	🔄
----	------	-------	-------	-------	---	--------------------------------------	---

41	63,0	122,1	14h10	14h05	↑	Bld. E. Scheveneels (N42) - RAL. + ILOT	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	---	---

42	63,6	121,5	14h10	14h06	↑	Bld. E. Scheveneels (N42) - RONDPOINT	🔄
----	------	-------	-------	-------	---	---------------------------------------	---

43	64,1	121,0	14h11	14h07	↑	Chée. de Grammont (N42)	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------------	--

44	66,1	119,0	14h14	14h10	↑	Chée. de Grammont (N42) - CIRCUIT LOCAL	🔄
----	------	-------	-------	-------	---	---	---

45	66,2	118,9	14h14	14h10	↑	Chée. de Grammont (N42) - RAVITAILLEMENT	🚚
----	------	-------	-------	-------	---	--	---

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

46	67,8	117,3	14h16	14h12	↑	Groteweg (N42)	
----	------	-------	-------	-------	---	----------------	--

47	69,8	115,3	14h19	14h15	↑	Groteweg (N42) - ILOT CENTRAL (50m)	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	-------------------------------------	---

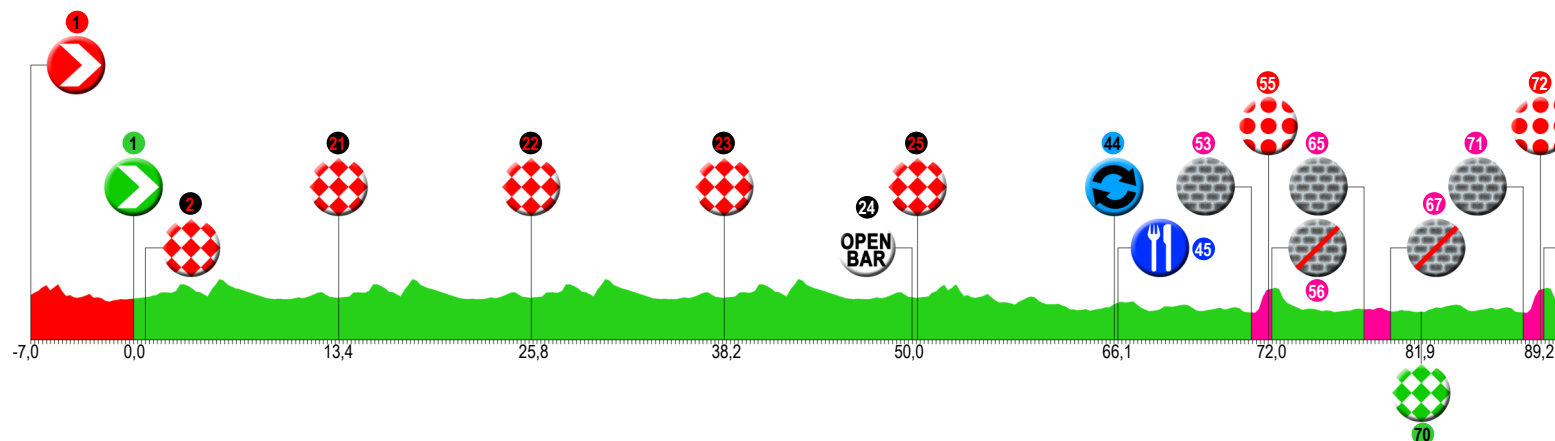
48	70,1	115,0	14h20	14h15	↑	Groteweg (N42) - ILOT CENTRAL (100m)	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	--------------------------------------	---

49	70,2	114,9	14h20	14h15	↗	Brugstraat	
----	------	-------	-------	-------	---	------------	--

50	70,3	114,8	14h20	14h15	↑	Pol Anthenuisstraat	
----	------	-------	-------	-------	---	---------------------	--

51	70,5	114,6	14h20	14h16	↗	Majoor Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT	🚦
----	------	-------	-------	-------	---	--	---

52	71,1	114,0	14h21	14h16	↗	Gaverstraat	
----	------	-------	-------	-------	---	-------------	--



53	71,2	113,9	14h21	14h17	↑	Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
54	71,3	113,8	14h21	14h17	↖	Denderoordberg - DEBUT GPM 1	
55	72,0	113,1	14h22	14h18	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 1	
56	72,1	113,0	14h23	14h18	↑	Hoge Buizemont - FIN ZONE PAVEE	
57	72,6	112,5	14h23	14h19	↑	Zavelstraat	
58	73,9	111,2	14h25	14h20	↗	Karel De Lensstraat	

GERAARDSBERGEN / MOERBEKE

59	74,3	110,8	14h26	14h21	↑	Heuvelstraat	
60	75,2	109,9	14h27	14h22	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT	
61	75,7	109,4	14h28	14h23	↗	Edingsweg (N495)	

GERAARDSBERGEN / VIANE

62	76,3	108,8	14h29	14h24	↑	Edingsweg (N495)	
63	76,7	108,4	14h29	14h24	↗	Vianeplein (N495)	
64	76,9	108,2	14h29	14h24	↑	Akrenstraat	

PROVINCE DE HAINAUT

LESSINES / DEUX-ACREN

65	78,6	106,5	14h32	14h27	↑	Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
66	79,0	106,1	14h32	14h27	↑	Chapelle Saint-Pierre	
67	80,0	105,1	14h34	14h29	↑	Remincourt - FIN ZONE PAVEE	
68	81,1	104,0	14h35	14h30	↑	Rue d'En Bas	
69	81,5	103,6	14h36	14h31	↗	Rue du Pont	
70	81,9	103,2	14h37	14h31	↑	Rue du Pont - PASSAGE A LA LIGNE 1	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

71	88,6	96,5	14h45	14h39	↑	Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
72	89,2	95,9	14h47	14h41	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 2	

PROVINCE DE HAINAUT

LESSINES / DEUX-ACREN

73	95,8	89,3	14h56	14h50	↑	Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
74	99,1	86,0	15h01	14h55	↑	Rue du Pont - PASSAGE A LA LIGNE 2	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

75	105,6	75,9	15h10	15h03		Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
76	106,4	75,1	15h12	15h05		Denderoordberg - SOMMET GPM 3	

PROVINCE DE HAINAUT

LESSINES / DEUX-ACREN

77	113,0	72,1	15h21	15h13		Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
----	-------	------	-------	-------	--	---	--

78	116,3	68,8	15h26	15h18	↑	Rue du Pont - PASSAGE A LA LIGNE 3	
----	-------	------	-------	-------	---	------------------------------------	--

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

79	122,8	62,3	15h34	15h26	↑	Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
80	123,6	61,5	15h36	15h28	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 4	

PROVINCE DE HAINAUT

LESSINES / DEUX-ACREN

81	130,2	54,9	15h45	15h37	↑	Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
82	133,5	51,6	15h50	15h42	↑	Rue du Pont - PASSAGE A LA LIGNE 4	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

83	140,0	41,1	15h59	15h50	↑	Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
84	140,8	44,3	16h01	15h52	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 5	

PROVINCE DE HAINAUT

LESSINES / DEUX-ACREN

85	147,4	37,7	16h10	16h00	↑	Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
86	150,7	34,4	16h15	16h05	↑	Rue du Pont - PASSAGE A LA LIGNE 5	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

87	157,2	27,9	16h23	16h13	↑	Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
88	158,0	27,1	16h25	16h15	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 6	

PROVINCE DE HAINAUT

LESSINES / DEUX-ACREN

89	164,6	20,5	16h34	16h23	↑	Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
90	167,9	17,2	16h39	16h28	↑	Rue du Pont - PASSAGE A LA LIGNE 6	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

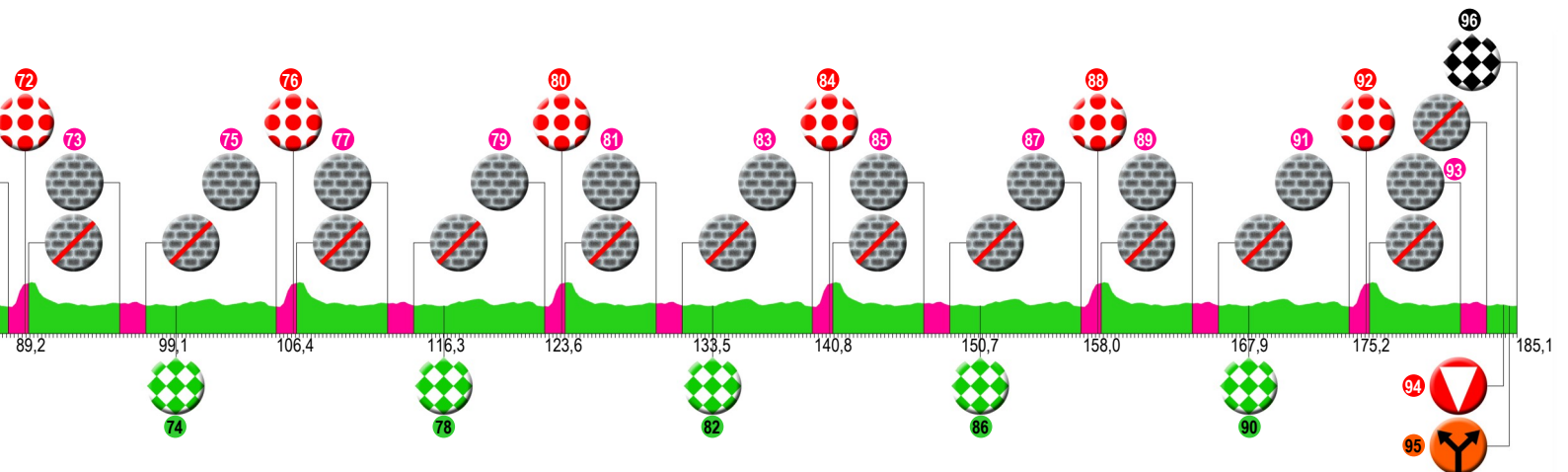
GERAARDSBERGEN / OVERBOELARE

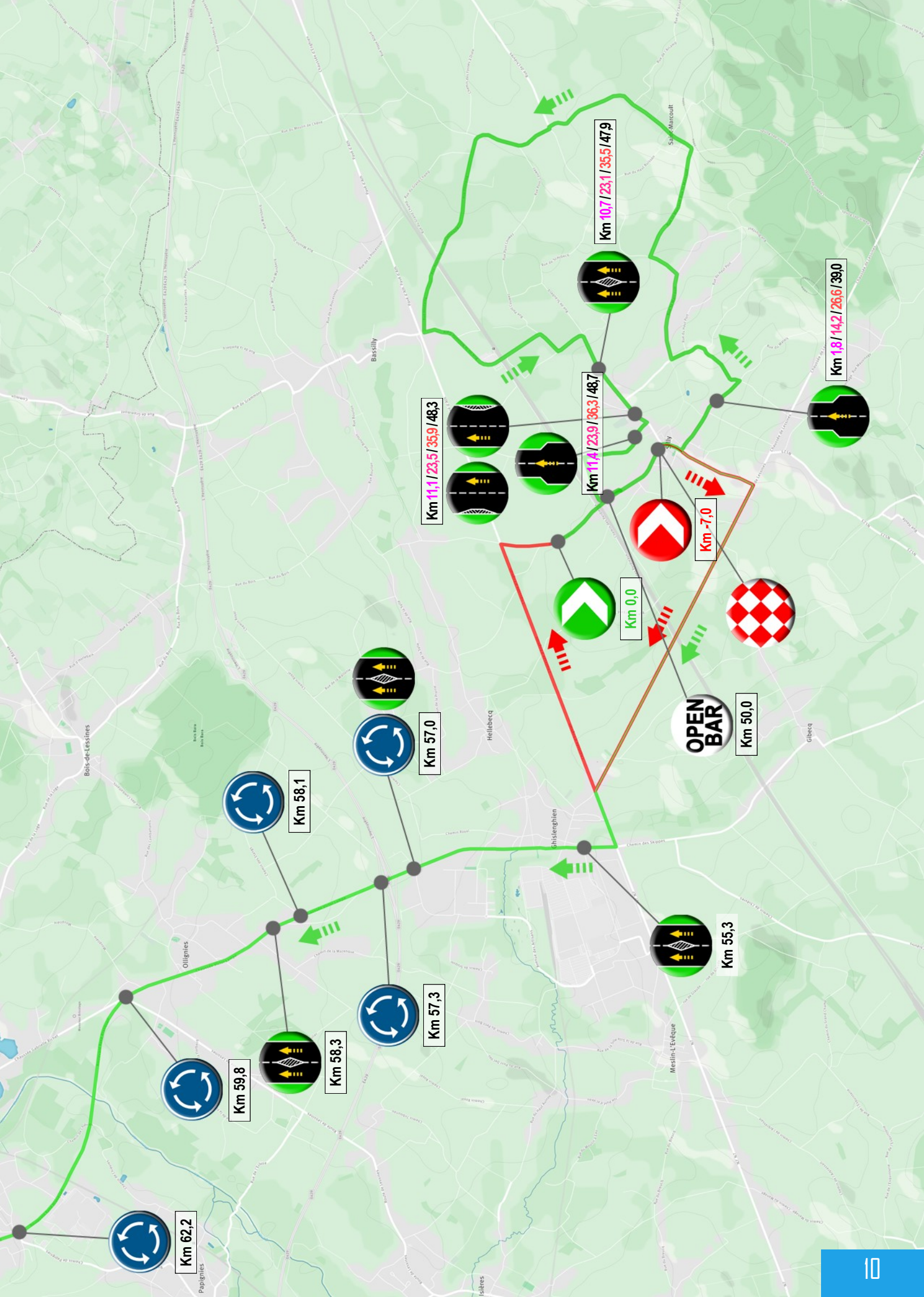
91	174,4	10,7	16h48	16h36	↑	Gaverstraat - DEBUT ZONE PAVEE (900m)	
92	175,2	9,9	16h50	16h38	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 7	

PROVINCE DE HAINAUT

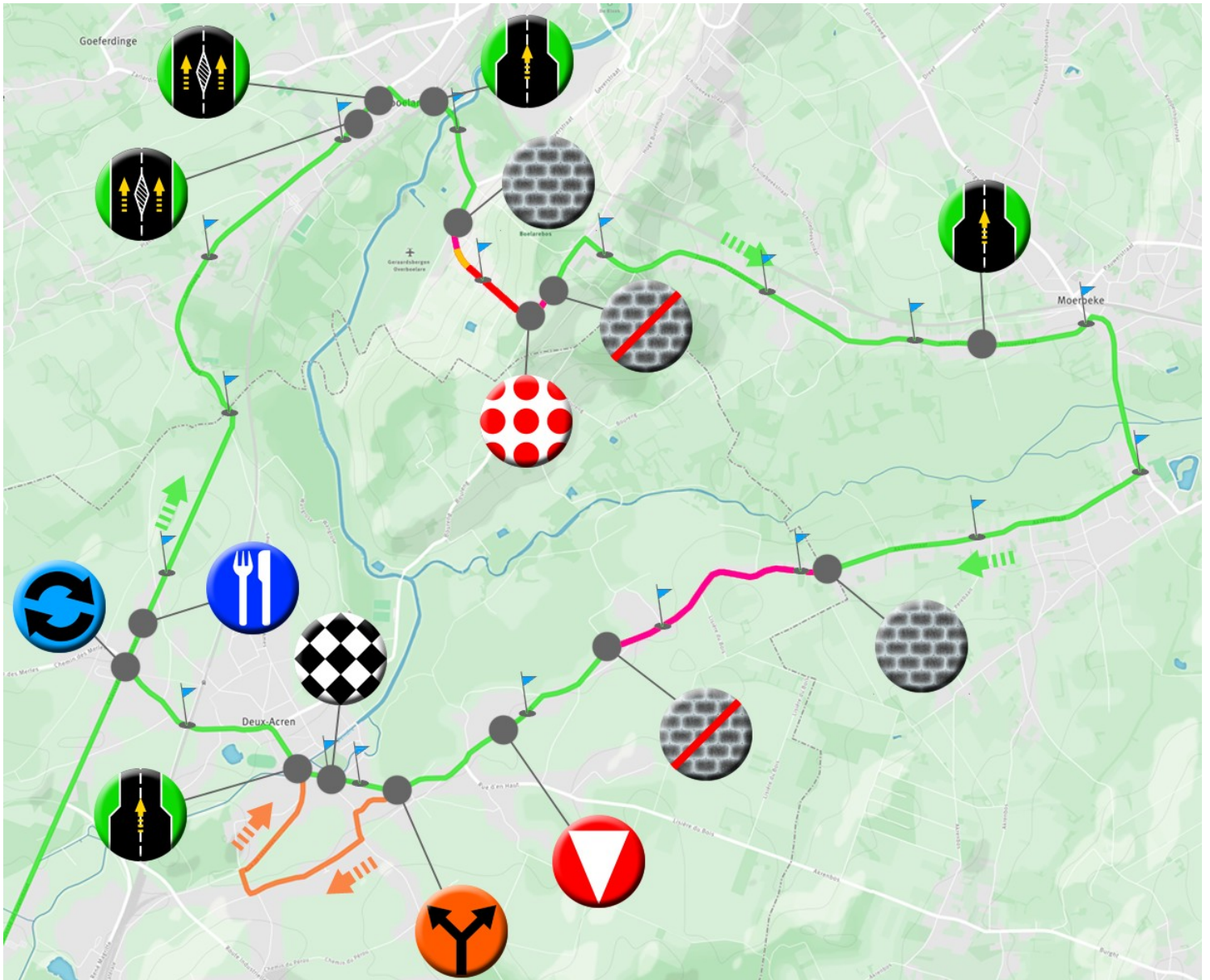
LESSINES / DEUX-ACREN

93	181,8	3,3	16h59	16h47	↑	Rue de Viane - DEBUT ZONE PAVEE (1400m)	
94	184,1	1,0	17h03	16h51	↖	Rue d'En Bas - FLAMME ROUGE	
95	184,8	0,3	17h04	16h52	↖	Rue d'En Bas - DERIVATION GENERALE	
96	185,1	0,0	17h04	16h52	↑	Rue du Pont - ARRIVEE	

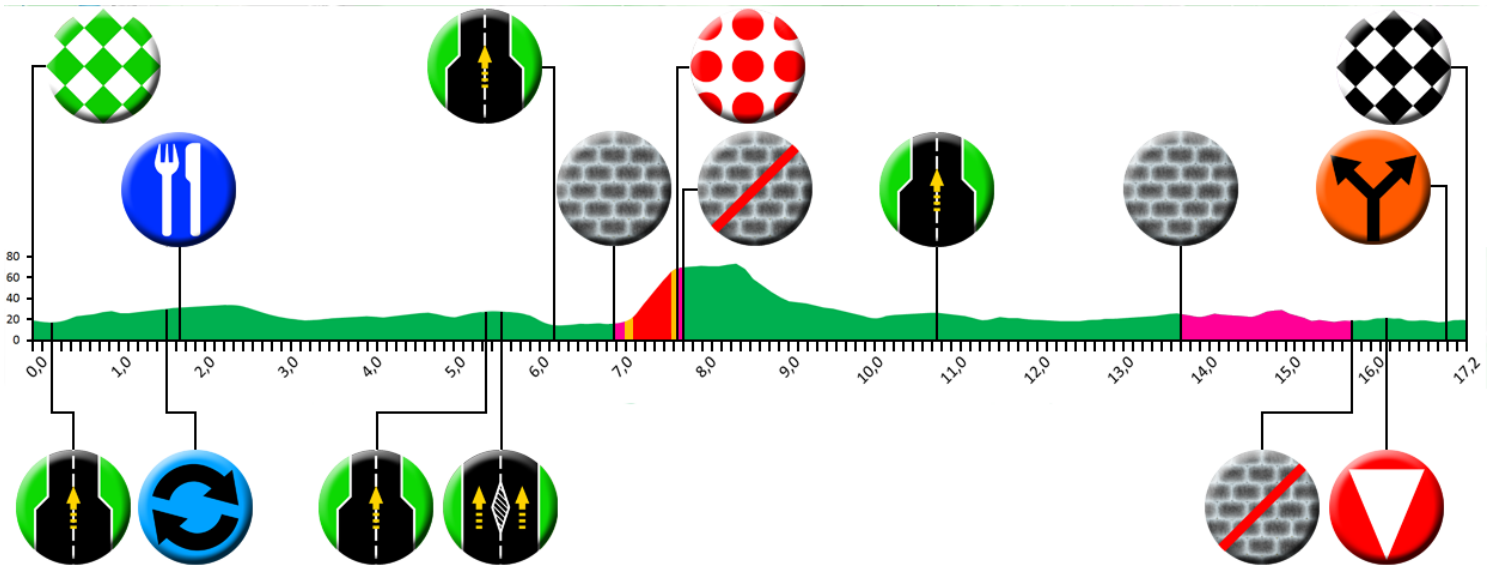




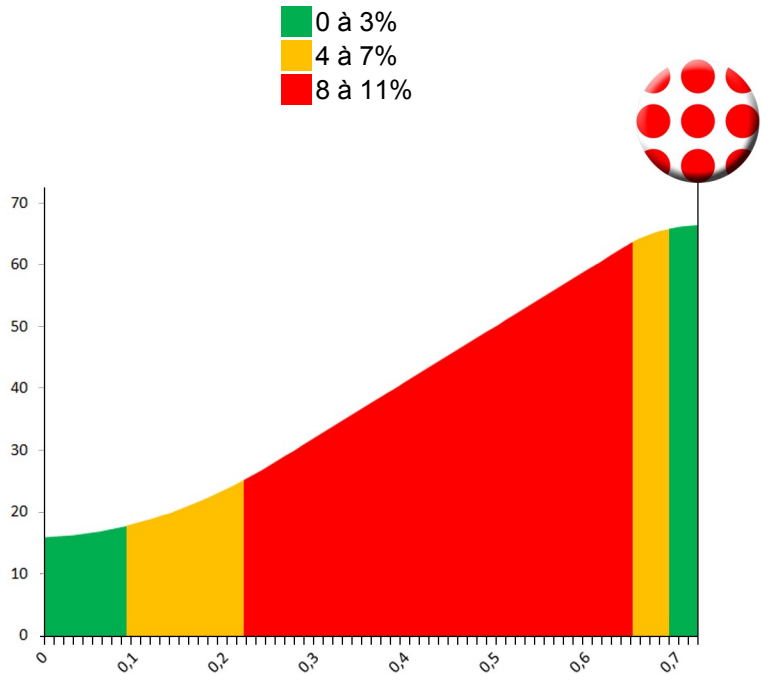
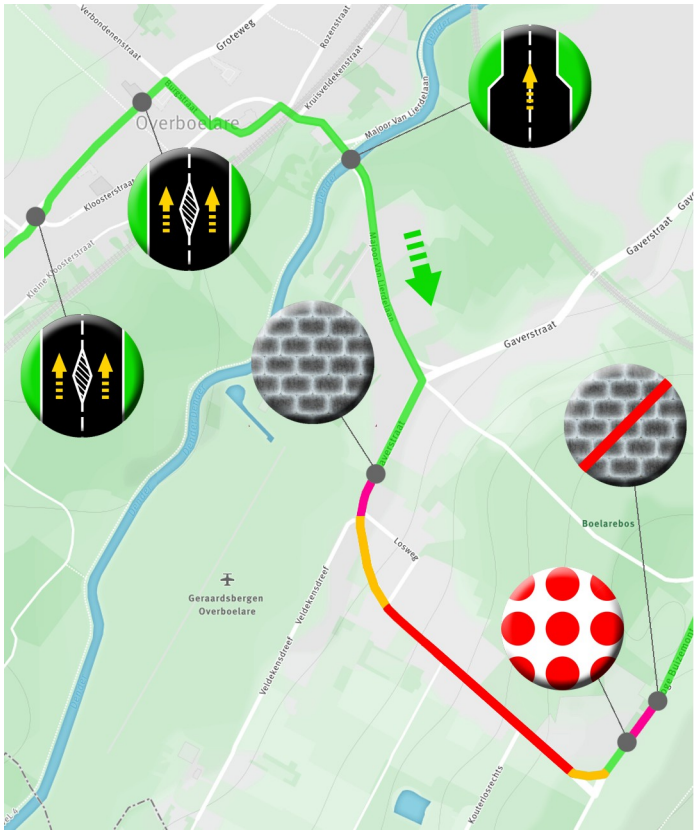
Carte du Circuit Local



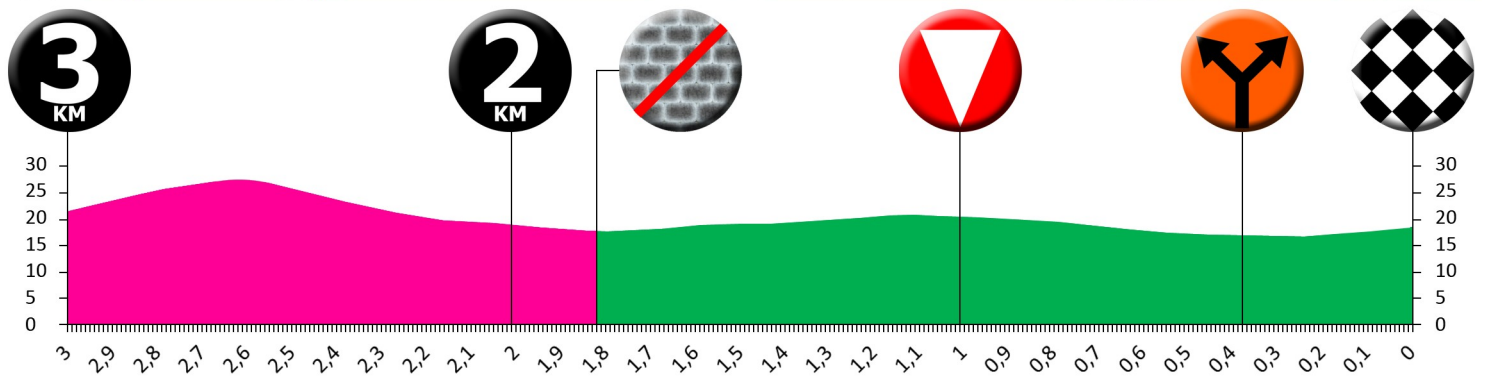
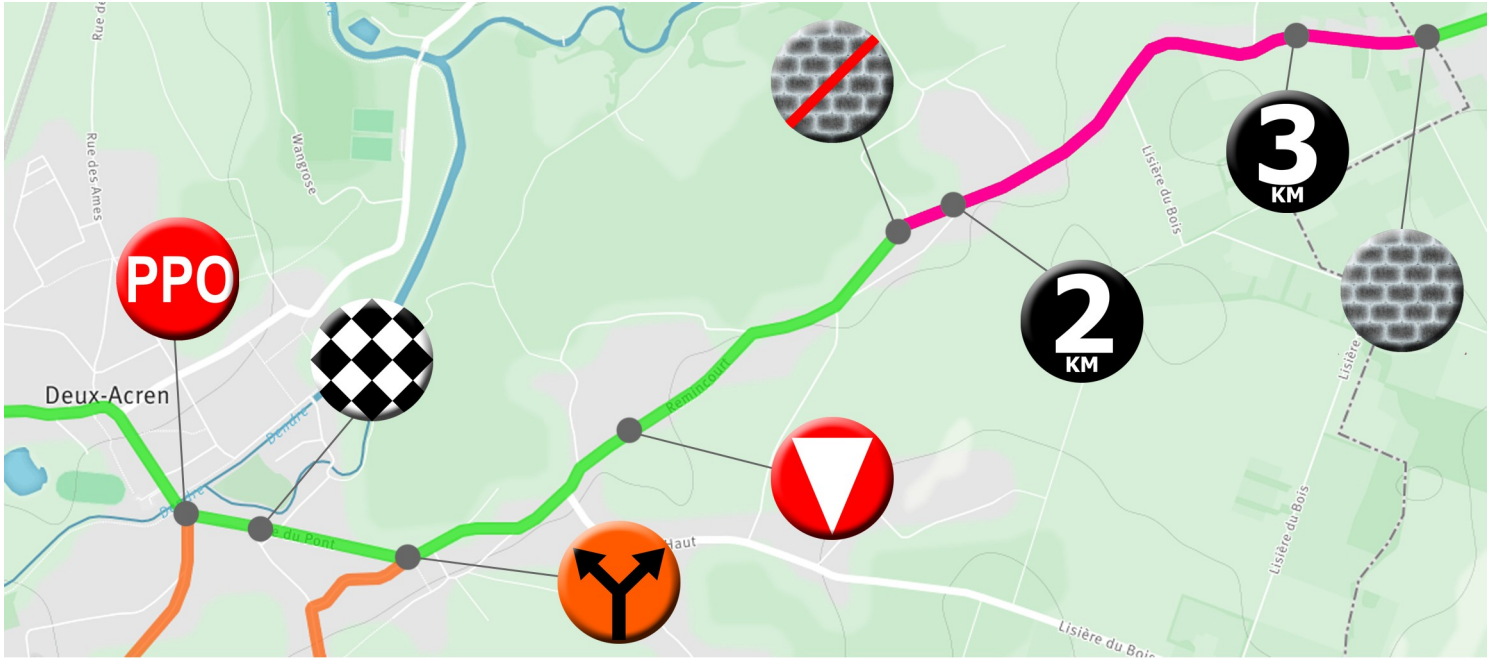
Profil du Circuit Local



Approche et profil du GPM



3 Derniers Kilomètres



PARTENAIRES



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
SILLY



Vélo Club de la Sylle



SPONSORS PRINCIPAUX



Taverne de la Sille



MENUISERIE
GÉNÉRALE
Rue des Prés du Roy 8 - 7800 Ath
068/28.59.61 • mcm.cuvelier@skynet.be

RELAYS
RELAYS
RELAYS
RELAYS
RELAYS
RELAYS

MATERIEL
DECORATION
BROUILLAGE
PAPETERIE

LUNDI - VENDREDI
de 9h00 à 18h00
SAMEDI
de 7h00 à 17h00

SILLY
Press

MAGAZINES, LOTTO,
LIVRES, PHOTOS,
NUMÉRIQUES,
COPIES, RELIURES

PHOTOS
D'IDENTITE
6 pour 4,00€

Tel 068/55 28 77
Rue de la Station, 8 - 7830 SILLY



Francis Elegeert

du lundi au samedi : 9h - 19h,
dimanche : 9h - 12h
fermé le mercredi

**Entretien - Réparation
Vente Matériel horticole**
Rue Champ Notre Dame, 88 - 7830 Silly
GSM : 0477 / 37 61 99 - FAX 068 / 54 20 52
www.francis-elegeert.com

TRAWOBO
NIEUWBOUW EN VERBOUWING
CONSTRUCTIONS NOUVELLES
ET RENOVATIONS
0496/555995 - 0475/586179

**DRINK VANTYCHEM
SILLY**
068/55 21 29

**Floreal
Holidays**
Le Panoramique
MONT-ST-AUBERT
+32 69 89 16 16
mont.saint.aubert@floreclub.be

L'artisan des gourmets
Couvreur Rémy Boucher-Charcutier-Traiteur
Tel: 0476 / 41 31 85
Rue de la Station n°1
7830 Silly
Viande produite dans la ferme familiale

ING
AGENCE
INDEPENDANTE
DEUX-ACREN
Rue de Lessines 2
7864 DEUX-ACREN
068 / 33 71 64

Le Café de la Brasserie
Place Communale, 1 à SILLY

Muriel et Marco
sont heureux de vous accueillir
tous les jours, du lundi au samedi
des 11h00 jusqu'à minuit et le
dimanche des 10h00 jusqu'à
minuit. Fermé le mercredi

Paucheu sa
Rue des Prés du Roy, 8
7800 ATH
068 28 36 57
www.paucheu.be

ING
ING BRUGELETTE
Rue Colonel Aviateur Daumerie, 3
7940 Brugelette
Tél +32 (068) 25 03 70 - Fax +32 (068) 25 03 78
E-mail : tenret-brugelette@ing.be

VD M
boekhouding & fiscaliteit
Schoolstraat 8
9860 Gijzenzele
T 09 362 32 00
vadam@skynet.be

« Il y a des moments où
il faut avoir la certitude d'être en confiance »
**Centre Funéraire et Fleurs
LR FUNERAL HOME & FLORALIES**
Funérailles LEQUEU - ROGER
Organisation complète de funérailles à
SILLY, ENGHEN, ATH, LESSINES, SOIGNIES,
et partout en Belgique ainsi qu'à l'étranger.
Une famille et toute son équipe mettent leur écoute, leur savoir-faire,
leur compétence au service de ceux qui veulent recevoir un ultime
hommage à celui ou celle qu'ils ont aimé en ce, dans la plus grande Dignité
et le respect.

Être à vos côtés
en toute sérénité

RUE DE LA STATION 73 - SILLY
Tél. : 068 45 68 62
0479.25.16.01 - 0473.43.37.78
www.funeral-home.be

ARGENTA
uw appeltje voor de dorst
MEVROUW
MARQUANT-BILTERIJST
en zoon
Trapstraat 76 - 9500 GERAARDSBERGEN
Tél : 054 58 85 23 - Fax : 054 58 01 02

Le Salon
silly

CBC
Assurances
DE SPRINGER-WILLE SPRL
Pour une gestion sérieuse de vos assurances, faites nous confiance!
Ville Basse, 11 - 7830 SILLY - 068 / 55 14 76
daniel.de.springer@assur.cbc.be / marie.wille@assur.cbc.be
Le bureau est ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis
de 9h à 12h30, après-midi sur rendez-vous.

SILLY
ARTISANAL
BELGIAN BEER
SINCE 1850

VANDAELE Marc
VIDANGEUR AGREE

- > Vidanges de fosses en tous genres, de puits perdus, de citernes à eau et de station d'épuration individuelle.
- > Nettoyage haute pression et débouchage de cabalisations.
- > Curage d'égouts.

TRAVAIL SOIGNE
Rue d'En Haut, 5 - 7830 SILLY
068 / 55 30 40



Panneaux solaires nettoyés
 => 35% de rentabilité gagnée

La solution nettoyage pour professionnels et particuliers

Nettoyage en toute sécurité. Demandez votre devis gratuit !!

* L'utilisation d'une perche télescopique permet de vous occuper plus facilement le nettoyage de vos vitres, façades, vitrines, vitres extérieures, portes d'entrée et de garage, déviateurs de parapluie, bordages extérieurs, portes d'entrée extérieures des bâtiments industriels, panneaux photovoltaïques et thermiques, toits domestiques professionnels.

LAURALCLEAN BUSINESS est agréé :

- * Interventions journalières ou hebdomadaires de vos bureaux, sols, mobilier, matériel électronique.

Rue des Ecoles, 4 - 7830 RASSILLY - Tél. 068/44 87 83
 GSM : 0473/12 09 26 - 0473/65 28 89 - 0499/46 88 25 - info@lauralclean.be

QUEL QUE SOIT VOTRE DEMANDE DE NETTOYAGE, NOUS AVONS LA SOLUTION !
www.lauralclean-business.com

TOTAL
 PRODUITS PETROLIERS

DONKERWOLKE - BONAMI
 Chaussée de Bruxelles 206
 7800 ATH - 068.281364
 www.total.be



LUC LETOUCHE
 COMPTABLE
 FISCALISTE

agréé IPCF
 membre OCECB

Rue Brunfaut 39 - 7830 SILLY
 TEL 068 55 22 86 - FAX 068 55 88 84
 letouche.luc@skynet.be

Kris De Winter

WETTERSE DAKWERKEN.BE

09 366 10 70

hello!

boucherie dominique et carine
 produits de la ferme

produits artisanaux
 fromages, génisses, porcs et agneaux
 Téléphone : 068 / 568 471

ouvert du mardi au dimanche
 fermé lundi et jeudi après-midi

Centrale Générale
 Wallonie picarde

Avenue de Maire, 134
 7500 TOURNAI
 069 669 420
 info@fgtb-cgwapi.be

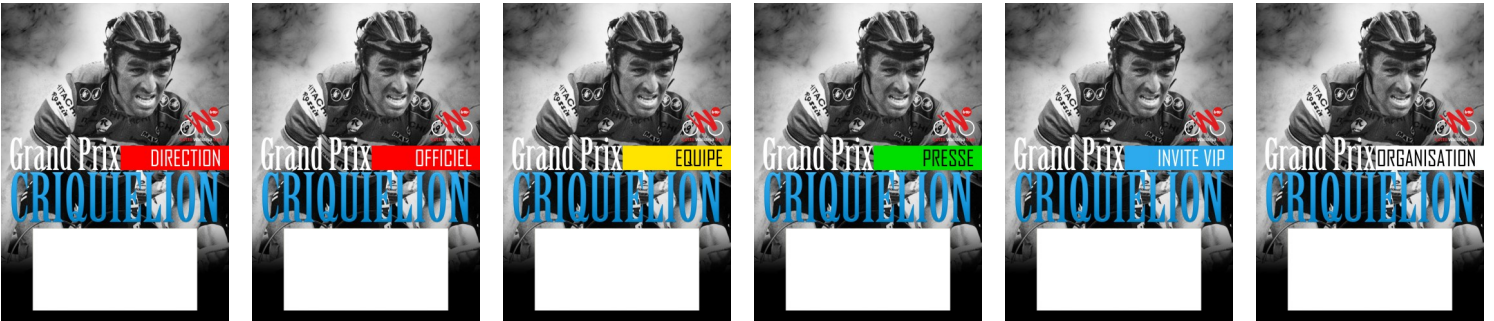


BMW GROUP



Slow Food
 Les Saveurs de Silly

Accréditations et accès



- RECEPTION MATIN
- BAR VIP ARRIVEE
- VOITURES VIP
- RECEPTION SOIR

Véhicules en course



PRESIDENT DU JURY	JURY 2
DIRECTEUR DE COURSE	JURY 3
DIRECTEUR ADJOINT	JURY 4
MEDECIN DE COURSE	JURY ARRIVEE

A

Règlement Particulier de l'Épreuve

Article 1 Organisation

Le **GRAND PRIX CRIQUIELION** est organisé par l'**ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl** et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve se dispute le dimanche 17 mai 2015 au départ de Silly (Belgique) pour une arrivée à Deux-Acren (Belgique). L'épreuve est la 3ème manche de la **LOTTO-TOPCOMPÉTITION U27 2015**.

Article 2 Type d'Épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs Hommes Espoirs ou Elites U27. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.2. et attribue, conformément au règlement UCI, les points suivants : 40 ; 30 ; 16 ; 10 ; 12 ; 8 ; 6 ; 3pts.

Article 3 Participation

Le **GRAND PRIX CRIQUIELION** est ouvert, selon l'article 2.1.005 du règlement UCI, aux équipes des catégories : Equipes Continentales Professionnelles UCI Belges - Equipes Continentales UCI - Equipes Nationales - Equipes Régionales - Equipes de Club. Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs, selon l'article 2.2.003 du règlement UCI.

L'engagement des groupes sportifs engagés en **LOTTO-TOPCOMPÉTITION U27 2015** se fait via le site www.belgiancycling.be. Pour les équipes invitées, il se fait au moyen des bulletins officiels de l'UCI. Le bulletin officiel d'engagement UCI, dûment rempli, doit être renvoyé **avant le vendredi 17 avril 2015** à l'organisateur.

Article 4 Permanences

La permanence de départ se tient le dimanche 17 mai 2015 de 9h00 à 11h45 à la Maison de Normandie, Place Communale 22 à 7830 SILLY (BEL). La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 17 mai 2015 de 9h00 à 10h15. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée le dimanche 17 mai 2015 à 10h30 à la salle « Le Salon », rue Ville Basse, 19 à 7830 SILLY (BEL). La permanence d'arrivée se tient le dimanche 17 mai 2015 de 13h30 à 18h00 au Stade des Camomilles, rue de l'Ordre à 7864 DEUX-ACREN (BEL).

Article 5 Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 MHz. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition par la RLVB-KBWB moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

Article 6 Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 3 voitures **MAVIC BENELUX**.

Article 7 Sécurité

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale. Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

Article 8 Contrôle de Départ

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 17 mai 2015 pendant la présentation des coureurs entre 11h21 et 12h15 sur le podium. Les doubles dossards sont obligatoires. Chaque coureur est tenu de se présenter sur la ligne du départ officiel, d'où il partira en direction du départ officiel. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par équipe et suivant l'ordre préétabli dans le présent guide technique.

Article 9 Délais d'Arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu à la rue du Pont 33 à 7864 Deux-Acren (BEL), au local indiqué « Contrôle Médical » (sur le site d'arrivée). Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle. Des chaperons sont mis à disposition de l'inspecteur par l'organisateur.

Article 11 Classement Général

Le classement général sera établi au temps.

Article 12 Classement GPM

Le classement **GPM** se fera par points suivant le barème 5-3-1. Pour départager les ex-æquo, le nombre de 1^{ère}, de 2^{ème} et de 3^{ème} place au passage de chaque GPM sera pris en compte. S'il y a encore des ex-æquo après les places de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème}, c'est le classement à l'arrivée qui les départagera. Pour obtenir son prix au classement GPM, le coureur doit terminer la course et se présenter sur le podium lors de la cérémonie protocolaire.

Article 13 Prix

PRIX DU CLASSEMENT INDIVIDUEL (6010€)

1^{er} : 2425€ - 2^{ème} : 1210€ - 3^{ème} : 607€ - 4^{ème} : 305€ - 5^{ème} : 240€ - 6^{ème} : 180€ - 7^{ème} : 180€ - 8^{ème} : 118€ - 9^{ème} : 118€ - 10^{ème} : 57€ - 11^{ème} : 57€ - 12^{ème} : 57€ - 13^{ème} : 57€ - 14^{ème} : 57€ - 15^{ème} : 57€ - 16^{ème} : 57€ - 17^{ème} : 57€ - 18^{ème} : 57€ - 19^{ème} : 57€ - 20^{ème} : 57€

PRIX DU CLASSEMENT GPM (300€)

1^{er} : 150€ - 2^{ème} : 100€ - 3^{ème} : 50€

Article 14 Protocole

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio dans un espace spécialement prévu. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel général ainsi que le leader de la **LOTTO-TOPCOMPÉTITION U27 2015** doivent se présenter sur le podium situé sur la Place du Jeu de Balle à 7864 Deux-Acren (BEL) pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Il en est de même pour le vainqueur du classement GPM. En outre, le premier de l'épreuve doit se présenter après le contrôle antidopage à la salle de presse pour interviews.

Article 15 Pénalités

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Par ailleurs, l'utilisation d'oreillettes est interdite.

Article 16 Flèches de Direction

Le long du parcours, des flèches de direction (noires sur fond jaune) seront placées aux endroits bien visibles. Une vérification du fléchage sera réalisée 3h avant le passage des coureurs. Dès lors, les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

Article 17 Directeur de Course

La fonction de directeur de course sera assurée par Monsieur **HAEGEMAN Laurent**, rue Culant 116 à 7864 DEUX-ACREN (BEL), assisté de **CRIQUIELION Mathieu**.

Article 18 Indemnités de Participation

Les indemnités de participation pour les équipes invitées seront payées par **L'ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl**, conformément au règlement de l'UCI 2.2.009 lors de l'inscription à la permanence. **Si l'équipe invitée n'est pas présente avec 7 coureurs au départ, les indemnités peuvent être diminuées de 10% par coureur absent.**

Article 19 Réclamations Eventuelles

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur. Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

Règlement Top Compétition 2015

Article A But

Organiser une « Lotto-Topcompétition U27 » pour clubs et équipes continentales belges reprenant les épreuves suivantes, fixées par la Commission Route nationale:

1^{er} dimanche 15 mars: COURSE DES CHATS YPRES

2^e dimanche 10 mai: FLECHE ARDENNAISE HERVE

3^e dimanche 17 mai: **GRAND PRIX CRIQUIELION DEUX-ACREN**

4^e dimanche 7 juin: MEMORIAL PHILIPPE VANCONINGSLOO - WAVRE-RIJMENAM

5^e samedi 4 juillet: CIRCUIT HET NIEUWSBLAD ZOTTEGEM

6^e dimanche 12 juillet: CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES BORLO

7^e dimanche 19 juillet: DWARS DOOR DE VLAAMSE ARDENNEN ERPE-MERE

8^e dimanche 9 août: ANTWERPSE HAVENPIJL

Les épreuves en ligne appartiennent au calendrier UCI 2015 sous la classe ME 1.2.

Une épreuve ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition U27 2015 que lorsque son parcours aura été positivement évalué à l'issue d'une reconnaissance effectuée par une représentation de la Commission Route nationale.

Article B Participation

1. Généralités

Doivent poser leur candidature online via www.belgiancycling.be, rubrique disciplines, route, Lotto-Topcompétition U27, avant le **06/12/2014** :

- les clubs belges, avec mention des noms, codes UCI et le palmarès des coureurs Espoirs et Elites U27 qui feront partie de l'équipe en 2015.
- les sélections régionales (= sélections FCWB et/ou WBV), avec mention des épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Finalement, la Commission Route nationale, en concertation avec la Commission Technico-Sportive, désignera les équipes de clubs belges qui pourront participer à la Lotto-Topcompétition U27 2015. Pour ce faire, il sera tenu compte des arguments suivants, dans l'ordre :

1.1 Le résultat éventuel de l'équipe dans la Lotto-Topcompétition U27 2014 ou de la Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c/U23 2014.

1.2 Le nombre de coureurs affiliés (minimum 10 coureurs U27 belges)

1.3 La qualité des coureurs

1.4 L'absence sur une épreuve de la Lotto-Topcompétition U27 2014 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Topcompétition U27 2015.

- En outre, les équipes suivantes seront invitées d'office pour participer aux épreuves comptant pour la Lotto-Topcompétition U27 2015:
 - o les équipes continentales professionnelles UCI belges, qui peuvent participer épreuve par épreuve, sans entrer en ligne de compte pour les classements afférents.
 - o les équipes continentales route UCI belges, qui sont obligées de participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto-Topcompétition U27 2015 et qui entrent en ligne de compte pour les classements afférents.
- Chaque organisateur doit inviter au moins 5 équipes étrangères (à choisir parmi des équipes continentales, équipes de clubs, équipes régionales ou nationales). **Au plus tard 30 jours avant l'épreuve**, les noms et le genre de ces équipes doivent être communiqués au Secrétariat de la Commission Route nationale par e-mail (admin.sport@belgiancycling.be).
- De plus, chaque organisateur peut attribuer des wild cards à des équipes belges (de clubs et/ou régionales) ou, moyennant une autorisation préalable de la Commission route, à des équipes étrangères et doit informer les équipes retenues et le Secrétariat de la Commission Route nationale (admin.sport@belgiancycling.be) de son choix **max. 2 mois avant l'épreuve**.
- Les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges qui sont retenues s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto-Topcompétition U27. Chaque équipe engagée devra, en cas de non participation, payer une amende conformément aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum €250, laquelle servira à dédommager l'organisateur. Par absence supplémentaire, l'amende sera chaque fois doublée (€250, puis €500, €1000, etc...), mais l'organisateur en question recevra une indemnité de max € 250.
- Un maximum de 28 équipes peut participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto-Topcompétition U27. Le nombre de participants par équipe est de maximum 7 et de minimum 5.

2. Quels clubs et coureurs entrent en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition U27 2015 ?

Seules les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges retenues entrent en ligne de compte pour les points comptant pour la Lotto-Topcompétition U27 2015, à condition qu'elles sélectionnent dans chaque épreuve en ligne de compte des coureurs nés en 1989 ou après, exception faite pour un seul coureur qui peut être plus âgé que 26 ans. Ce coureur n'entre pas en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition U27 2015 (ni individuel, ni par équipes); il entre seulement en ligne de compte pour le classement du jour et des prix afférents. Dans le cas où une équipe aligne plus d'un coureur au-delà de 26 ans, son équipe ni les coureurs de son équipe n'entreront en ligne de compte pour les classements individuel ou par équipes de la Lotto-Topcompétition U27. Les coureurs d'une telle équipe n'entreront en ligne de compte que pour le classement individuel du jour de l'épreuve et les prix afférents. Dans les épreuves en ligne de la Lotto-Topcompétition U27, une équipe de club belge ou une équipe continentale sur route belge peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, toutefois ces coureurs n'entreront pas en ligne de compte pour le classement interclubs ni pour le classement individuel; ils entreront seulement en ligne de compte pour le classement du jour de l'épreuve et les prix afférents. Si des coureurs étrangers participent au dm. par équipes, l'équipe ne gagnera pas de points pour le classement interéquipes de la Lotto-Topcompétition U27.

3. Confirmation des inscriptions :

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, au travers du système d'inscription en ligne, le formulaire original d'inscription, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves, par le site internet de la RLVB (www.belgiancycling.be).

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes envoient online par le site internet de la RLVB le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour à l'organisateur, reprenant les noms et les codes UCI des titulaires et de **maximum 2 remplaçants**.

Article C Règlementation

- Un règlement type est établi pour toutes les courses susmentionnées (excepté pour les classements annexes éventuels).

- La distance de chaque Lotto-Topcompétition U27 ne dépassera pas les 180 km.

- L'arrivée des épreuves doit être prévue pour 17h00 au plus tard.

- L'ordre des voitures d'équipes est déterminé comme suit:

o lors de la première épreuve:

- un premier tirage au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs.
- un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

o pour les autres épreuves:

- un premier tirage au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs. Lors de ce tirage au sort, les équipes qui entrent en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition U27 seront placées entre elles dans l'ordre décroissant des points du classement actualisé de la Lotto-Topcompétition U27.
- un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

- Les coureurs à qui un transfert est accordé pendant la compétition de la Lotto-Topcompétition U27, ne peuvent pas gagner des points pour le classement interclubs de la Lotto-Topcompétition U27 pour leur nouveau club; leurs points comptent bien pour le classement individuel.

Article D Prix

Les prix des épreuves sont déterminés selon les barèmes en vigueur.

Article E Classement

1 Généralité.

Seules les équipes inscrites pour la Lotto-Topcompétition U27 et qui sélectionnent uniquement des coureurs U27 (sauf un seul coureur qui peut avoir au-delà de 26 ans) ??? entrent en ligne de compte pour les classements suivants. Chaque résultat de course est lié à un :

2. Classement par points pour les équipes

- Pour établir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps réalisés par les trois meilleurs coureurs belges U27 de chaque équipe sont additionnés.

- En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.

- Les points suivants seront attribués aux 28 premières équipes dans l'ordre décroissant: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point jusqu'à la 28^{ème} place. Les points sont attribués plus loin dans le cas où des équipes qui n'entrent pas en ligne de compte s'intercaleraient.

3. Classement général aux points pour les équipes (seulement pour les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges retenues et qui, dans toutes les épreuves, ne participent qu'avec des coureurs nés en 1989 ou après, exception faite pour un seul coureur qui peut être plus âgé mais qui n'entre pas en ligne de compte pour les classements)

- Pour déterminer le classement général par équipes, les points obtenus par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.

- Les équipes classées ex-aequo en points dans le classement général de la Lotto-Topcompétition U27 seront classées en première instance selon le plus haut nombre de points obtenus par l'équipe dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) par les coureurs des équipes concernées.

- Pour le classement final par équipes pour lequel seules les équipes belges entrent en ligne de compte qui se sont inscrites à l'avance pour toutes les épreuves de la Lotto-Topcompétition U27, il y a des prix en espèces pour un montant de € 20.000,- répartis selon le barème suivant :

1^{er} : 2500€ - 2^{ème} : 2000€ - 3^{ème} : 1750€ - 4^{ème} : 1500€ - 5^{ème} : 1250€ - 6^{ème} : 1100€ - 7^{ème} : 1000€ - 8^{ème} : 950€ - 9^{ème} : 850€ - 10^{ème} : 800€ - 11^{ème} : 750€ - 12^{ème} : 700€ - 13^{ème} : 650€ - 14^{ème} : 600€ - 15^{ème} : 600€ - 16^{ème} : 600€ - 17^{ème} : 600€ - 18^{ème} : 600€ - 19^{ème} : 600€ - 20^{ème} : 600€

4. Classement individuel par points (seulement pour les coureurs belges des équipes de clubs belges retenues ou des équipes continentales sur route belges nés en 1989 ou après, exception faite pour un seul coureur qui peut être plus âgé mais qui n'entre pas en ligne de compte pour les classements)

- Doté de points pour les 25 premiers dans chaque Lotto-Topcompétition U27 selon le barème ci-après: 1er coureur = 30 points, ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point.

- Le classement individuel par points final est doté de € 5.000,- (10 prix) de prix en espèces selon le barème suivant :

1^{er} : 1000€ - 2^{ème} : 800€ - 3^{ème} : 600€ - 4^{ème} : 500€ - 5^{ème} : 450€ - 6^{ème} : 350€ - 7^{ème} : 350€ - 8^{ème} : 350€ - 9^{ème} : 300€ - 10^{ème} : 300€

- Les coureurs classés ex-aequo dans le classement individuel aux points de la Lotto-Topcompétition U27 seront classés en première instance selon le plus haut nombre de points obtenus dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera déterminant.

Article F Cérémonie protocolaire après l'épreuve.

Chaque organisateur prévoira des fleurs à remettre lors de la cérémonie protocolaire au leader individuel dans la Lotto-Topcompétition U27.

Article G Différends, contestations ou cas non prévus

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Lotto-Topcompétition U27 sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel.

Qui brillera à Isières
cette année ?



José

Rendez-vous le 21 juillet dès 14h pour la
6^e édition du Grand Prix José Dubois.

www.grandprixjosedubois.be